

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JANVIER 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée,
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, MM BRUNIAUX, MEYNIER., Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de procurations : 4	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY Mme CALONNE pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme JACQUET pouvoir à M. CHUARD M. MARTI pouvoir à M. MOLIN
Convocation du : 23 / 01 / 2024	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme LAMY

**DÉLIBÉRATION N° 7 :**

**Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC) suite à un accroissement d'activité – service Administratif - Pole ressources et moyens**

Madame la Maire indique que suite au départ en retraite du directeur financier, une réorganisation des services a été validée et a conduit à la création du Pôle Ressources qui regroupe le budget /la comptabilité, les ressources humaines, les marchés publics et le conseil juridique et règlementaire.

Le temps que ce pôle se mette en place, s'organise et alors que ce début d'année est consacré à la préparation du budget, le Pôle Ressources nécessite un renfort pour faire face à un accroissement d'activité, notamment sur la saisie comptable et la préparation des paiements des salaires.

Dans ce cadre, la création d'un emploi temporaire est envisagée, notamment en mobilisant le dispositif du Parcours Emploi Compétences.

Ce dispositif est mis en place par la circulaire n° DFEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 Janvier 2018 qui vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés ...)

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement de la personne recrutée.

L'aide versée par l'Etat est fixée à 45% minimum du taux horaire brut du SMIC (limitée à 20 heures hebdomadaires).

Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Une convention tripartite doit également être signée entre la Collectivité, le Prescripteur et le futur salarié.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, de 20 heures minimum par semaine ; la durée du contrat initial est de 9 mois à 11 mois (renouvellement possible) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame la Maire propose de créer un poste pour le Pôle Ressources dans le cadre de ce dispositif, pour une période de 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024 soit jusqu'au 31 Octobre 2024 et ce pour une durée hebdomadaire de 20 heures. Cette personne sera affectée au pôle ressources et moyens afin de faire face à un accroissement d'activité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**décide:**

- **DE CRÉER** un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI) au Pôle Ressources pour une durée hebdomadaire de 20 heures pour une période de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le Prescripteur pour ce recrutement (Cap Emploi).

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Arbois, le 30 janvier 2024

La Maire,

  
Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Alice LAMY

